

En préambule de la séance, **Madame Emmylou Maillard**, Présidente, s'est adressée à l'ensemble du Conseil communal de manière informelle :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Avant d'ouvrir officiellement et formellement cette séance, il m'importe de revenir brièvement sur la polémique que j'ai suscité suite à mes propos qui ont été reportés dans les médias lors du congrès de l'UDC Vaud du 7 octobre dernier. Cette maladresse a pu choquer certains d'entre vous, sachez que ce n'était pas mon but et que j'en suis extrêmement navrée. Sachez également que cette affaire ne représente en rien ma personne. Je me suis laissée emporter par l'émotionnel de la thématique. Je tire donc une leçon de cette histoire qui est non sans conséquence sur ma personne et ma fonction. Je souhaiterai que cette affaire n'entache pas la bonne marche du Conseil étant donné que je ne me suis pas exprimée en tant que présidente du Conseil Communal de Vallorbe, mais en tant que personne.



Procès-verbal No 2 Séance du 1^{er} novembre 2021

Présidence : Madame Emmylou Maillard

Madame la Présidente ouvre cette seconde séance de la législature 2021/2026 à 20h17. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Monsieur l'huissier, à Monsieur le scrutateur, aux représentants de la presse régionale et cantonale.

Elle souhaite illustrer cette ouverture de séance par une citation d'Antoine de Saint-Exupéry qui disait : « La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose que pierre. Mais de collaborer, elle s'assemble et devient temple ». Je nous souhaite donc une longue et belle collaboration dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants ».

Avant de débiter cette séance, **Mme Maillard** souhaite en son nom et celui du Conseil communal, faire part de ses sincères condoléances à M. le conseiller, Italo Facchinetti, pour le décès de son fils Maxime. Elle souhaite honorer également la mémoire de Monsieur Claude Favre, ancien Municipal, décédé jeudi dernier. **Mme la Présidente** prie l'assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence en leur mémoire, ainsi que et pour toutes les personnes qui ont été touchées par le décès d'un proche depuis la dernière séance.

Mme la Présidente dit qu'elle a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

1. Le jeudi 30 septembre 2021, à la journée sportive de la Police Cantonale Vaudoise.
2. Le samedi 9 octobre 2021, lors des 20 ans de l'ARAVOH.
3. Le samedi 30 octobre 2021, lors des portes ouvertes de l'hôtel de la Concorde.

Premier objet Appel

Excusés :

Mesdames Catherine **Huguenin**, Glawdys **Monnin**, Anne **Rocca**
Messieurs Italo **Facchinetti**, Léonard **Oberson**

L'appel fait constater la présence de **44** conseillers/49, les 5 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **Mme Maillard** soumet aux conseillers l'ordre du jour suivant :

Deuxième objet
Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente soumet donc au vote l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 1 du 30 août 2021
4. Assermentation de M. Benjamin Stramke
5. Correspondance
6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 05/21 relatif à une demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
7. Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis No 06/21 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 07/21 relatif à une demande d'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles hors budget
9. Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis No 08/21 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026
10. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 09/21 relatif au cautionnement d'un montant de 1'500'000 francs en faveur de la Fondation des Fontaines
11. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 10/21 relatif à la reprise des biens de l'Association Tourisme Social Vallorbe (ATSV) et la poursuite de l'exploitation de l'Auberge pour Tous par la Commune
12. Préavis municipaux et nomination des commissions
13. Communications de la Municipalité
14. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
15. Divers, questions et vœux

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

Troisième objet
Adoption du procès-verbal No 1 du 30 août 2021

Le procès-verbal No 1 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet
Assermentation

Mme la Présidente invite ensuite M. Benjamin Stramke à bien vouloir s'avancer vers le bureau et demande à l'assemblée de se lever.

Elle lui lit ensuite la promesse légale :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribuera ou pourra vous attribuer »

Après cette lecture, M. **Stramke** répond en levant la main droite « **Je le promets.**

(45 conseillers présents)

Cinquième objet **Correspondance**

Il n'y a aucune correspondance.

Sixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 05/21 relatif à une autorisation générale de plaider pour la législature 2021/2026

M. Y. **Jaillet**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 05/21
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

- **d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider pour la législature 2021/2026**

Septième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 06/21 concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 05/21
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer pour la législature 2021/2026 :

- 1. sur les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers jusqu'à un maximum de CHF 400'000. -- par cas ;**
- 2. sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers jusqu'à un plafond de CHF 1'000'000. -- ;**
- 3. sur les aliénations et acquisitions d'actions ou parts de sociétés commerciales jusqu'à un plafond de CHF 50'000. -- .**

Huitième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 07/21 concernant l'octroi d'une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles hors budget

M. Y. Jaillet, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 07/21 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021/2026, une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de 45'000 francs par cas.

Neuvième objet

Rapport de la commission permanente des finances concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026

M. L. Foretay, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis Municipal No 08/21 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. L'arrêté d'imposition pour les années 2022/2026 est adopté suivant le projet annexé au présent préavis
2. L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Dixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 09/21 relatif au cautionnement d'un montant de 1'500'000 francs en faveur de la Fondation des Fontaines

M. I. Huber, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport :

M. J.-A. Chezeaux précise que cet immeuble a été construit en 1970.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 09/21 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, par **44 oui** et 1 abstention :

- **d'autoriser à la Municipalité à cautionner les emprunts de la Fondation des Fontaines auprès d'un établissement financier à concurrence d'un montant de 1'500'000 francs.**

Onzième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 10/21 relatif à la reprise des biens de l'Association Tourisme Social Vallorbe (ATSV) et la poursuite de l'exploitation de l'Auberge pour Tous par la Commune

M. Y. Nyffenegger, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, Elle soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 10/21 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. **d'autoriser à la Municipalité de signer sous la forme authentique, un contrat de reprise de biens de l'Association Tourisme Social Vallorbe par la Commune ;**
2. **de financer les frais inhérents à la procédure, soit environ 6'000 francs, par la trésorerie courante et d'amortir ce montant par prélèvement au fonds de réserve général (9282.30) ;**
3. **de poursuivre l'exploitation de l'Auberge pour Tous via le budget de fonctionnement communal.**

Douzième objet
Préavis municipaux et nomination des commissions

M. S. **Costantini**, Syndic, déclare :

Vous avez reçu ce soir le programme de législature de la Municipalité, le préavis n° 12/21 concernant la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026 ainsi que le projet de budget pour 2022.

Tel que son nom l'indique, le programme de législature recense les orientations et axes principaux que la Municipalité souhaite donner à la législature qui vient de débiter. Sur la base de ce document, la Municipalité a établi la planification des investissements qui lui permet au final de soumettre au Conseil communal le préavis n° 12/21 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un programme et d'une planification qui sont sujets, en fonction des événements, à être modifiés au fil des ans. Il va de soi que chaque dépense prévue dans la planification d'investissements fera l'objet d'un préavis à l'intention du Conseil communal.

Le budget de fonctionnement de la Commune pour 2022 totalise des revenus à hauteur de 19'852'890 francs. Ce budget, établi de manière prudentielle, tient compte de l'application du nouveau règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que des incertitudes liées à la probable diminution des recettes fiscales impactant toutes les collectivités. Il est au final tout de même agréable de constater qu'il laisse apparaître une marge brute de 1'543'290 francs, en augmentation de 452'330 francs par rapport au précédent budget, ainsi qu'un excédent de revenus de 3'472 francs.

12/21 Préavis municipal concernant la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026

13/21 Projet de Budget 2022

Ces préavis sont remis à la Commission des finances pour étude et rapport.

Treizième objet
Communications de la Municipalité

Mme Ch. **Leuenberger**, Municipale, communique :

Commission culturelle

Faisant suite à la rénovation du Casino et sur l'initiative de la Municipalité ainsi que de quelques membres de l'USV, est née en 2013 une commission culturelle.

Pendant ces nombreuses dernières années, elle a offert à la population vallorbière et environs un magnifique programme de spectacles divers et variés tels qu'opéra, magie, humoriste, récits d'aventures, musique, etc. ; spectacles qui en ont ravi plus d'un. Durant l'aventure quelques membres sont partis, d'autres les ont rejoints.

Aujourd'hui, après la période particulière que nous venons de traverser, l'équipe souhaiterait passer la main.

Je voudrais donc ici remercier toute l'équipe pour son investissement, pour leurs belles idées, ainsi que pour le temps consacré à cette tâche.

J'espère que cet appel sera entendu et que la commission culturelle perdurera. Merci de votre attention.

M. S. **Costantini**, Syndic, communique

Hôtel de la Concorde

Samedi passé ont eu lieu les « portes ouvertes » de l'Hôtel de la Concorde.

Cette étape marque la fin des travaux et aura permis aux personnes qui le pouvaient de venir visiter l'établissement, actuellement en exploitation. La rénovation de cet édifice joint l'utile à l'agréable sous-entendu la mise à disposition d'un hébergement de style hôtelier avec la mise en valeur esthétique du centre de la localité. Un merci particulier à notre huissier M. Tino Iacona pour sa disponibilité, à l'extérieur, durant toute la journée de samedi.

Temple

La première des deux étapes relatives à la rénovation du Temple est finie, la couverture ainsi que la ferblanterie de la toiture et du clocher sont terminées. Pour la petite histoire, un petit document historique a été intégré dans le clocher et a rejoint les deux autres documents qui avaient déjà été déposés à cet endroit dans le cadre de rénovations ayant eu lieu le siècle passé.

La deuxième étape débutera au printemps prochain et consistera principalement en la rénovation des façades. Pour ce genre de travaux, d'autres types d'échafaudages seront nécessaires raison pour la laquelle les actuels seront enlevés d'ici la fin de ce mois.

UAPE

Après trois mois de travaux, la transformation de l'aula du complexe du Simplon en Unité d'accueil pour écoliers est terminée. L'UAPE a ouvert ses portes ce matin même et l'accueil de 24 enfants est possible dès aujourd'hui. Suite à une mise en postulation, c'est Madame Céline Chappuis, de Vallorbe, qui a été choisie par la Municipalité en tant que directrice de cette structure. Une journée portes ouvertes sera également organisée pour permettre à la population de visiter les lieux. Cela a été un tour de force de pouvoir réussir à obtenir les accréditations et autorisations nécessaires ainsi que pour effectuer les travaux dans les délais. Mais nous y sommes arrivés ! Un grand merci à tous les intervenants.

Bons d'achats d'aide aux entreprises

Je vous rappelle que le délai pour l'achat des bons d'aide aux entreprises est fixé au 31 décembre 2021. Cette initiative a été lancée par la Municipalité le 10 décembre 2020 et octroie un rabais de 15% aux habitants et un rabais de 10% aux commerçants.

Sur les 150'000 francs de bons mis à disposition, à ce jour 135'570 francs ont déjà trouvé preneur. Initialement plafonnés à 300 francs par ménage, la Municipalité a par la suite augmenté ce plafond à hauteur de 400 francs par ménage.

Les rabais totaux de 25% sur les bons invendus au 31.12.2021 seront versés aux Cartons du cœur.

Tous les bons achetés jusqu'au 31 décembre 2021 pourront être utilisés jusqu'au 30 juin 2022.

Promotion de la région

Pour terminer, un clin d'œil économico-touristique. Vallorbe a participé, avec d'autres localités, sociétés et associations de la région, à la création d'un « Monopoly du Jura-Nord Vaudois ». C'est un petit coup de publicité pour notre village, la Commune est citée sur trois cases et sur certaines cartes. Le jeu sera bientôt mis en vente également à l'Office du tourisme local.

M. L.-O. **Stramke**, Municipal, communique :

Lors de la dernière séance du Conseil communal, M. Jacques-André Chezeaux a interpellé la Municipalité sur les horaires et la gestion de la bibliothèque scolaire et municipale. Je profite ce soir d'apporter une réponse à son intervention, au nom de la Municipalité.

M. Chezeaux rappelait l'importance de la bibliothèque et son attachement à ce que ce lieu rayonne. J'aimerais donc commencer par souligner que la Municipalité, elle aussi, est attachée tant au caractère pédagogique de la bibliothèque qu'à cette offre culturelle et littéraire pour les Vallorbières et Vallorbiens.

La bibliothèque étant à la fois « scolaire » et « municipale », je me permets de rappeler quelques éléments relatifs à la répartition des tâches. Comme son nom l'indique, l'activité de la bibliothèque se divise en deux parties : une part « scolaire », qui est uniquement sous l'égide du Canton par le biais du directeur des écoles, et une part « communale » dont la responsabilité incombe à la Municipalité. La gestion du lieu se fait donc en collaboration étroite et régulière avec la Direction des écoles. Au niveau du personnel, la responsable bibliothécaire, ainsi qu'une assistante en information documentaire (AID) sont employées par le Canton. En revanche, les auxiliaires du prêt (prêt et reddition de livres), sont engagés par la Commune et rémunérés par elle.

J'en viens maintenant au fond, soit les horaires et la gestion de la bibliothèque, qui étaient au centre de l'intervention de M. Chezeaux. Les dernières semaines ont permis à la Municipalité de faire le point et trois décisions principales ont été prises :

- Tout d'abord, une auxiliaire active depuis longtemps à la bibliothèque, a accepté la responsabilité de la gestion des auxiliaires, permettant de décharger la responsable bibliothécaire.
- En fonction de l'affluence constatée, de nouveaux horaires d'ouverture au public ont été établis :
 - lundi fermé
 - mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h30
 - mercredi de 13h30 à 16h30
 - samedi de 09h00 à 12h00, soit un total de 13h30 par semaine.

Enfin, l'équipe des auxiliaires de la bibliothèque a été renforcée.

La population a été informée des nouveaux horaires dans le Journal de Vallorbe du vendredi 15 octobre. Ces horaires sont entrés en vigueur ce lundi 1er novembre. Ils sont également placardés à la bibliothèque.

J'en profite pour remercier vivement la Secrétaire municipale pour son aide précieuse tout au long de ce travail et dans la mise en place de ces nouveaux horaires. J'espère également que la Municipalité a ainsi répondu à l'intervention de M. Chezeaux et vous remercie de votre attention. »

Quatorzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

- M. M. **Anex** dépose la motion suivante :

Cimetière Vallorbe – Columbarium et jardin du souvenir

Suite à la fin des travaux au cimetière, notamment du columbarium, il ressort les questions suivantes :

- 1. La fermeture des cases du nouveau columbarium, avec un marbre identique*
- 2. La pose d'une plaque indiquant les noms des personnes déposées au jardin du souvenir*

Columbarium

Lors d'une récente visite au cimetière, j'ai constaté que toutes les nouvelles cases du columbarium ne sont pas fermées. A noter que les 2 précédents columbariums avaient été équipé de plaques de marbre sur toutes les cases dès leur création. Les familles avaient alors une plaque attribuée et devait se charger de faire faire l'inscription sur la plaque par un marbrier.

Un columbarium avec des cases non fermées va amener différents problèmes sans compter l'aspect inesthétique de ce dernier :

- 1/ Des déposes de déchets et déchets naturels vont arriver peu à peu dans les cases. Le columbarium sera donc sale et non présentable.*
- 2/ Les familles ayant à charge d'acheter leur plaque de marbre chez le fournisseur de leur choix amènera un columbarium avec des plaques non identiques et non homogène, ce qui est contraire au règlement communal.*
- 3/ L'achat de plaque à l'unité et bien plus couteux qu'un achat groupé.*

Au vu de ce qui précède, je propose que :

- 1/ Le columbarium soit équipé de plaques de marbre identique avec effet immédiat par la commune.*
- 2/ Les plaques seront ensuite refacturées aux familles, ce qui représente une opération financièrement blanche pour la commune.*

A noter, qu'après renseignements pris auprès de diverses communes, les columbariums sont toujours équipés dès leur création, les cases ne sont donc jamais laissées ouvertes.

Jardin du souvenir

Actuellement le cimetière de Vallorbe possède un jardin du souvenir totalement anonyme pour les visiteurs.

Les personnes déposées sont néanmoins enregistrées au registre des décès de la commune.

Différents supports peuvent être installés au jardin du souvenir afin qu'une petite plaquette, comportant le nom et éventuellement une date, puisse être appliquée sur ce support si la famille le souhaite. A signaler que la plaquette serait à charge de la famille. Cette solution serait nettement moins onéreuse pour une famille qui ne pourrait pas se payer une place au columbarium.

Pour rappel, une plaquette au jardin du souvenir serait d'environ CHF 150.00 à 200.00 selon nos renseignements et une place au columbarium est d'environ CHF 1'000.00 à 1'500.00 selon les vœux de la famille.

Au vu de ce qui précède, je propose :

1/ L'installation d'un support au jardin du souvenir, pouvant comporter le nom des personnes décédées si la famille le souhaite

Mme la Présidente ouvre la discussion au sujet de cette motion :

La parole n'étant pas demandée, elle demande si cette motion est appuyée par au moins 5 conseillers. C'est le cas, elle est donc remise à la Municipalité pour étude et rapport.

- M. Y. Jaillet dépose la motion suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite déposer une motion intitulée « pour une protection du personnel communal en tant que lanceur d'alerte ».

Cette motion vise à demander à la Municipalité de soumettre à une commission, dans les six mois, un projet de réglementation qui permette de protéger les employés communaux qui seraient à considérer comme lanceurs d'alerte.

Je développe :

Depuis plusieurs années, le phénomène des lanceurs d'alerte a occupé le devant de la scène. Il en est ressorti notamment un manque flagrant de protection de ces personnes, qui se sont vues souvent harcelées, discriminées ou licenciées, sans la moindre protection en matière de droit du travail.

A ce jour, rien n'a été fait au niveau fédéral pour instaurer une réelle protection de ces personnes.

Quelques cantons sont en train d'y remédier. Le Canton de Genève a adopté une loi sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Etat (LPLA) en janvier 2021, qui devrait prochainement entrer en vigueur.

Dans le canton de Vaud, une motion a été déposée au Grand Conseil en janvier 2019 pour le personnel cantonal, qui a fait l'objet d'un rapport favorable en avril 2019, mais cela traîne depuis lors.

Une telle réglementation devrait répondre au moins aux deux principes cardinaux suivants :

1) Assurer la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles — directes ou indirectes — telles que licenciement, suspension, rétrogradation, perte de possibilités de promotion, mutation à titre de sanction, diminutions ou retenues sur salaire, harcèlement ainsi que toute forme de sanction ou de traitement discriminatoire.

2) *Mettre en place un groupe de confiance, indépendant et impartial, auquel le lanceur d'alerte peut faire appel, doté de moyens d'investigation et auquel il ne pourra pas être opposé un secret de fonction.*

Cette réglementation pourrait être indépendante ou intégrée dans le règlement du personnel communal.

Je demande à ce qu'un préavis soit rendu dans les six mois.

Mme la Présidente ouvre la discussion au sujet de cette motion :

M. S. **Costantini**, Syndic, demande à M. Jaillet de donner un délai d'une année à la Municipalité (au lieu des six mois qu'il désire) pour répondre à sa motion afin que la Municipalité puisse aussi profiter des réflexions en cours à l'Etat de Vaud et proposer au final au Conseil communal, une réglementation la plus adéquate possible.

M. Y. **Jaillet** répond qu'il ne veut pas se battre pour 6 mois mais demande que cela soit au moins traité dans les 12 mois maxima.

La parole n'étant plus demandée, **Mme La Présidente** demande si cette motion est appuyée par au moins 5 conseillers. C'est le cas, elle est donc remise à la Municipalité pour étude et rapport.

Quinzième objet **Divers, questions et vœux**

Mme L. **Foretay** dit qu'elle a eu le plaisir samedi dernier de visiter l'Hôtel de la Concorde. Elle n'était pas convaincue par ce projet mais après cette journée « portes ouvertes » pour laquelle elle félicite la Municipalité, elle doit avouer qu'elle a été vraiment surprise en bien. C'est un hôtel magnifique, un bâtiment superbe avec des chambres splendides. Elle ne s'attendait pas à quelque chose de si bien et dit qu'on peut être fière d'avoir maintenant à Vallorbe un « Hôtel ». Elle invite tout un chacun à aller, s'il le peut, y passer une nuit et adresse encore toutes ses félicitations pour cet hôtel.

M. S. **Teuscher** intervient au sujet de la route des Barres reliant la ferme de Grange-Neuve à la ferme Vonlaufen, qui est dans un état absolument déplorable et devient même dangereuse avec de nombreux nids de poule. Il demande si la réfection de cette route est prévue et si tel est le cas, éviter de mettre dans les trous, du goudron à froid, qui part durant l'hiver lors du passage de la lame.

M. L. **Fiorito**, Municipal, lui répond que cette réfection est prévue l'année prochaine et qu'elle est au budget 2022.

M. A. **Künzler** déclare, qu'il a constaté, comme beaucoup de vallorbiens et vallorbières, de nombreuses incivilités à la Place de la Liberté. C'est un endroit très fréquenté et bien visible des automobilistes. Il demande donc à nos autorités de faire quelque chose pour que cette place retrouve rapidement de la normalité.

Mme L. **Bréchon** déclare que lors de la dernière législature, le Conseil a voté positivement la demande de Monsieur Cheseaux pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le retour d'information des délégués aux conseils intercommunaux et autres associations. Elle n'a plus l'appellation précise de ce point, mais elle souhaite qu'il réapparaisse dans l'ordre du jour des prochains Conseils.

Mme L.-Cl. **Magnenat** déclare :

Je me fais l'écho de plusieurs vallorbiens en posant le problème suivant :

La présélection se trouvant sur la rue de Pontarlier qui permet de bifurquer sur la rue du Simplon pose problème depuis le nouveau marquage au sol. L'arrêt semble être plus en retrait et les conducteurs se retrouvent devant un dos d'âne encore plus prononcé qu'avant. De ce fait, il est plus difficile de bien apprécier la venue de véhicule en sens inverse. Les véhicules sont contraints d'avancer sur le carrefour en dehors des limites du marquage et se trouvent en situation d'insécurité le temps de voir ce qu'il se passe et de bifurquer à gauche. Les personnes de petites tailles sont encore plus en difficulté à cet endroit. Des explications et si possible des améliorations dans ce quartier particulier à cause du dos d'âne seraient les bienvenus. Merci de votre attention

M. L. **Fiorito**, Municipal, prend note de cette remarque et dit qu'il va se renseigner pour la prochaine séance. Il répond également à M. Alain Künzler au sujet des incivilités de la Place de la Liberté et lui annonce que la Municipalité est déjà en contact à ce sujet avec la sécurité municipale et la gendarmerie ; le nécessaire sera donc fait.

M. J.-A. **Chezeaux** remercie tout d'abord le Conseil pour la confiance accordée à la Fondation du Foyer des Fontaines puis M. Stramke, Municipal, pour ses explications au sujet de la bibliothèque. A ce sujet, il demande si la boîte mobile de livres détruite à la Place de la Liberté ne pourrait pas être remise en état et placée dans le magnifique carrefour du bas du village.

Je suis particulièrement sensible à tout ce qui porte à l'embellissement de notre village et, depuis quelques années nous avons beaucoup investi pour améliorer ce dernier. Outre les travaux importants apportés à nos infrastructures j'apprécie particulièrement les décorations florales et les ilots de verdure implantés à divers endroits. Grand merci à la municipalité et au service de voirie. Ces embellissements font partie, à mon avis, de notre politique de communication.

Dans un souhait de poursuivre et d'améliorer cette politique de communication j'ai 3 demandes à faire à la municipalité qui font suite à des observations personnelles.

La première porte sur les panneaux d'affichage dont celui situé sur le bâtiment administratif. Je constate que l'affichage des divers documents officiels manque de soin. Les affiches sont souvent écornées, posées de biais et la mise à jour n'est pas toujours faite. Je demande que nous apportions une plus grande attention il en va de l'image de notre administration.

La deuxième a trait à l'affichage effectué par des privés, des associations ou des sociétés. Pourrions-nous imaginer de poser 2 ou 3 panneaux dans le village pour cet usage. Ceci éviterait l'affichage sauvage sur des façades ou autres supports. Ces panneaux seraient régulièrement nettoyés, à l'instar de ce que fait la ville d'Orbe, une fois par mois.

La troisième porte sur la période Noël plus particulièrement sur les décorations du centre du village. Il y a quelques années, sur initiatives de la SIC, des sapins décorés étaient posés durant la période de l'Avent donnant une ambiance bienvenue dans notre village. Serait-il possible de susciter de la SIC le renouvellement de cette initiative. Pour ce qui me concerne le renouvellement de l'opération telle que celle vécue l'année dernière n'est pas digne de notre politique de communication.

Merci à la Municipalité pour la suite qu'elle voudra bien apporter à mes demandes.

Mme Ch. **Leuenberger**, Municipale, en réponse à M. Chezeaux concernant la décoration de Noël dans la Grand 'Rue, annonce qu'une organisation a été mise en place par le service forestier et le groupement des commerçants de la SIC pour la décoration, l'installation et la reprise des sapins de Noël dans la Grand 'Rue.

M. L. **Fiorito**, Municipal, concernant les tableaux d'affichage devant la Maison de commune, annonce que les aimants ont déjà été changés afin de ne pas avoir des documents écornés. En ce qui concerne l'affichage dans le village, il va regarder ce qui peut être fait.

M. D. **Rosetti** dit avoir été surpris, comme beaucoup de monde, à la fin du mois d'août dernier, de l'organisation d'une « Rêve Party » illégale dans les hauts de Vallorbe. Il souhaite connaître les suites données à cette affaire, s'il y a eu dénonciation et dans quel état est le terrain où s'est déroulée cette manifestation non autorisée.

M. S. **Costantini**, Syndic lui répond qu'une délégation de la Municipalité s'est rendue sur le pâturage de la Combe Barathoux où avait lieu la « rave-party » le dimanche en début de matinée. Après appréciation de la situation et afin d'éviter tout incident, il a été décidé, d'entente avec la Gendarmerie, de ne pas faire évacuer les lieux mais d'intimer un délai aux personnes encore présentes (environ 450) de nettoyer et quitter le pâturage d'ici 17h00 le jour même. Nous sommes retournés sur place en fin d'après-midi et avons pu constater que les lieux avaient apparemment été complètement nettoyés et qu'il ne restait plus qu'une vingtaine de personnes sur place qui finissaient de ranger leur matériel. Le responsable de l'organisation de cette manifestation a été identifié et des plaintes ont été déposées, cette personne devra en outre assumer les frais liés aux interventions des employés communaux qui se sont rendus sur place le lundi matin afin de procéder à des contrôles supplémentaires et débarrasser quelques restes de déchets.

M. P. **Künzler** dit avoir été agréablement surpris de constater que tous les documents relatifs à la présente séance du Conseil étaient sur le site internet de la Commune. Pour être intervenu à plusieurs reprises à ce sujet, il remercie la Municipalité d'avoir fait le nécessaire car c'est bien utile et dit que c'est également une bonne chose pour la population vallorbière.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et rappelle les votations du 28 novembre, Elle clôt la séance à 21h37.

La Présidente :
Emmylou Maillard

La Secrétaire :
Francine Manière

Prochaine séance, lundi 13 décembre 2021 à 18 h 30

